

La Commission spéciale d'estimation est composée de 3 à 5 fonctionnaires communaux qui participent, avec l'estimateur cantonal, à l'estimation des immeubles selon un programme fixé par l'estimateur en fonction des besoins.

Les personnes suivantes sont appelées à fonctionner à tour de rôle et en fonction de leur disponibilité :

Froidevaux Jean	Service financier
Aubry Christiane	Impôts et cadastre
Weiss Emmanuel	Impôts et cadastre
Siège vacant	
Siège vacant	

L'organisation et la répartition du travail sont sous la responsabilité du Département de la mairie, des finances et de la promotion économique, par Mme Christiane Aubry.

Le cahier des charges de la Commission de l'évaluation des immeubles daté du 5 avril 1989 est abrogé, la législation cantonale réglant tous les problèmes liés à cette responsabilité et tâches communales.

16 avril 2018